



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 17
Mercredi 6 mai 2026

La Semaine éditée et publiée en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Avis de construction

Requérants: Boegli Michel et Eveline, Champs Colnats 21, 2745 Grandval

Auteur du projet: ECE SA, bureau technique CVS, M. Patrick Gsteiger, Sous le Tacon 22, 2742 Perrefitte

Projet: assainissement des façades (remplacement des fenêtres et des stores, pose de panneaux sandwich métalliques isolés, suppression/remplacement de réclames). Suppression des vitrines Sud-Est. Construction d'une plateforme de chargement avec rampe au Nord du bâtiment.

Emplacement: parcelle N° 164, Route du Grandval 3, 2744 Belprahon

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: zone d'activités économiques

Dérogation: aucune. Les propriétaires des parcelles N° 142 et N° 606 ont donné leur accord pour une distance réduite de la limite à la forêt.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 juin 2026 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 6 mai 2026

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérant: M. Laurent Oppliger, Gressins Dessus 34, 2744 Belprahon.

Auteur du projet: KD Architecture SA, M. Danael Kipfer, Grand Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 508, au lieu-dit: «Gressins Dessus 2», commune de Belprahon.

Projet: changement d'affectation en habitation permanente, modification d'ouvertures en façades Est, Sud et Ouest, pose de velux en toiture, construction d'un couvert en façade Nord et pose d'une mini-STEP, remblayage de terrain et aménagement d'un mur de soutènement à l'Ouest du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juin 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 mai 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 11 mars 2026

Conformément à l'article 61, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée communale extraordinaire a été déposé publiquement durant 20 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal à son encontre, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 23 avril 2026.

Belprahon, le 6 mai 2026

Le Conseil communal



Corcelles

Statistique des logements vacants

Appel aux propriétaires de logements mis en vente ou location

Chaque année, les communes doivent recenser les logements vacants (à louer ou à vendre) sur leur territoire communal.

Dans ce contexte, les propriétaires sont priés de communiquer au contrôle des habitants les biens disponibles à la location ou la vente au 1^{er} juin 2026.

Les informations sont à transmettre par téléphone au 032 499 90 70 ou par courriel à l'adresse secretariat@corcelles-be.ch jusqu'au 31 mai 2026.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Corcelles, le 6 mai 2026

Le secrétariat communal

Remerciements

C'est avec regret que les autorités communales ont pris acte de la démission de Madame Maude Spart de son poste de conseillère communale.

Nous tenons à la remercier pour la bonne collaboration ainsi que l'excellente entente que nous avons pu entretenir au sein du conseil.

Nous lui souhaitons plein de succès pour la suite.

Une élection complémentaire sera organisée en même temps que la votation fédérale du 27 septembre prochain.

Corcelles, le 30 avril 2026

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 28, au lieu-dit: «Rue Centrale 2», commune de Court.

Projet: renforcement de la cage d'ascenseur et installation d'un nouvel ascenseur.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP1.

Recensement arch.: bâtiment digne de protection, classé par arrêté du conseil exécutif du 19.7.1989 et depuis le 1.1.1993 par la

Confédération, objet C et ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juin 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 mai 2026

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Blocage temporaire de route

Travaux à la route de la Binz

Dès le **lundi 18 mai 2026**, les travaux de rénovation de la route de la Binz entre la croisée de la route de Chaluet et la croisée du chemin qui accède à la Montagne de Graiterie – seront entrepris.

Durée des travaux: mai à juillet 2026, sous réserve des conditions météorologiques.

Durant cette période, la route mise en travaux sera fermée à tous véhicules.

Les automobilistes qui souhaitent se rendre au restaurant de la Binz et à la Montagne de Graiterie devront obligatoirement passer par Gänssbrunnen.

En cas de question ou de remarque, le Conseiller municipal en charge du dicastère «Environnement et travaux publics» se tient à disposition au 079 215 43 65 ou à l'adresse b.leuenberger@court.ch.

Le Conseil municipal remercie la population et les personnes concernées de leur compréhension.

Court, le 6 mai 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Fermeture piste cyclable

Travaux liés au PAE de la Birse

En raison des travaux liés au Plan d'aménagement des eaux (PAE) de la Birse dans le secteur Ouest du village, plusieurs camions et engins de chantier (trafic lourd) seront contraints de passer par la zone de loisirs de Virelore, générant risques et nuisances. La piste cyclable fera l'objet d'une réfection complète. L'accès au terrain de football ainsi qu'à la place de jeux sera maintenu.

La sécurité des personnes est une priorité absolue pour les autorités communales. Dans ce contexte, toutes les personnes utilisant les infrastructures de Virelore, ainsi que la piste de mobilité douce en direction de Sorvilier, sont instamment invitées à veiller à leur sécurité et à celle des personnes placées sous leur responsabilité.

Le chemin sera complètement fermé depuis l'usine Delmeco SA jusqu'à l'étang, du 11 mai 2026 au 17 juillet 2026, y compris les week-ends. La Rue du Vélé, au Nord du village, pourra être utilisée pour se rendre à Sorvilier.

Les entreprises en charge des travaux, ainsi que leur personnel, ont été appelés à la plus grande prudence.

Le Conseil municipal remercie les personnes impactées par les travaux pour leur prudence et leur compréhension.

Court, le 6 mai 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémines

Avis de construction

Requérante: Association La Maison-Matrice, Rue de l'Industrie 65, 2746

Crémines

Auteur du projet: idem requérante

Emplacement: parcelle N° 471, au lieu-dit « Rue de l'Industrie 65 » commune de Crémines

Projet: extension et changement d'affectation pour l'atelier situé au rez-de-chaussée qui devient un local associatif ouvert à un public de maximum 50 personnes, avec suppression de l'ancienne chaudière à mazout de l'atelier.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: zone d'activités économiques A

Dérogation: art. 85 LR

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juin 2026 inclusivement auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 13 mai 2026

Secrétariat communal



Eschert

Avis de construction

Requérante: Commune mixte d'Eschert, Rue du Tilleul 1, 2743 Eschert.

Auteur du projet: ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N° 35, 36, 61, 64, 673 et 676, au lieu-dit: « Le Creux », commune d'Eschert.

Projet: assainissement de la rue « Le Creux » avec nouveau revêtement et bordures, remplacement et nouvelles conduites d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées, nouvelles conduites de service, mise à terre de la conduite aérienne et pose de candélabres à éclairage dynamique.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M2pc.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juin 2026 inclusivement auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 mai 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Assemblée bourgeoise 28 mai 2026

Dans le cadre de l'assemblée ci-dessus référencée, les bourgeoises et bourgeois de la Commune mixte d'Eschert ayant le droit de vote en matière bourgeoise sont convoqués en date du 28 mai 2026 à 19h à la Maison communale.

Ordre du jour:

1. Nomination de la présidence et vice-présidence de la Bourgeoisie d'Eschert pour une période de 4 ans (2026-2029);
2. Discuter et approuver le renouvellement d'un droit de superficie (parcelles 594 et 595);
3. Divers.

Une convocation personnelle sera adressée aux personnes concernées.

Eschert, le 29 avril 2026

Le Conseil communal



Grandval

Fermeture du secrétariat

Le secrétariat sera fermé du 18 au 22 mai 2026.

La déchetterie sera également fermée le 21 mai 2026.

En cas d'urgence, vous pourrez prendre contact avec le maire au 079 335 80 12.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 6 mai 2026

Le Conseil municipal



Loveresse

Escroqueries et cybercriminalité

Soirée d'information et de prévention avec la police cantonale

En collaboration avec la police cantonale bernoise, la commune mixte de Loveresse organise une soirée de prévention sur les thèmes de la cybercriminalité et des escroqueries. Comment se protéger et protéger ses proches? La police cantonale tentera de répondre à vos questions. La soirée se déroulera le lundi 18 mai 2026 à 19h30 dans les locaux de la FRI (Beau-Site 9) à Loveresse. Celle-ci est ouverte à toutes et à tous, et, se conclura par le verre de l'amitié.

Loveresse, le 14 avril 2026

Conseil communal

Sérénade de la Fête des Mères organisée par la Commune mixte de Loveresse

La commune mixte de Loveresse a le plaisir de convier toutes les mamans de son village, le jeudi 7 mai 2026, à 19h, sur la place de gymnastique au centre du village.

À cette occasion, la Commune mixte de Loveresse offrira l'apéritif et la Fanfare de Loveresse jouera de jolis morceaux de musiques et offrira une rose à toutes les participantes.

Au plaisir de vous retrouver nombreuses à cette occasion.

Loveresse, le 6 mai 2026

Conseil communal

Bons de garde pour la période d'août 2026 à juillet 2027

Dès à présent, les parents domiciliés à Loveresse peuvent déposer une demande ou un renouvellement de bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année 2026/2027.

La demande doit être présentée via la plate-forme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la commune mixte de Loveresse avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2026, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 30 juin 2026 au plus tard, en raison des vacances estivales. En cas de délai non respecté ou de dossier incomplet, le début d'octroi pourra être repoussé d'un ou de plusieurs mois.

Veillez si possible remplir la déclaration d'impôt avant de saisir les informations concernant votre situation financière. Vous pourrez en effet reprendre toutes les données nécessaires de la déclaration et les utiliser comme justificatifs dans la rubrique (Documents).

De plus amples informations au sujet de ce système sont disponibles sur www.be.ch/famille ou vous pouvez prendre contact avec le secrétariat communal, M^{me} Ripamonti Scheidegger (032 481 26 86 ou sara.ripamonti@loveresse.ch).

Loveresse, le 6 mai 2026

Conseil communal

Rapport d'analyse de l'eau potable

À l'occasion d'un contrôle périodique, plusieurs échantillons ont été prélevés le 9 décembre 2025 par M. Joseph Philipona, fontainier, dans le cadre de l'autocontrôle. Le but de l'analyse était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions. Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

- dureté en graduation française (°f): 19,8
- teneur en nitrate (mg/l.): 7,9
- provenance de l'eau: eau de source
- traitement de l'eau: désinfection par UV

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de M. Joseph Philipona, fontainier (tél. 076 457 78 40).

Loveresse, le 6 mai 2026

Conseil communal



Perrefitte

Avis de construction

Requérante: M^{me} Sandra Boesiger, Egelgasse 52, 3006 Berne

Auteur du projet: Raymond Heyer, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Projet: construction d'une maison familiale avec toiture à 2 pans. Pose d'une PAC extérieure et pose de panneaux photovoltaïques en toiture. Déplacement du carport existant. Sur parcelle N° 868 du ban de Perrefitte au lieu-dit «Le Tacon».

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: H2A

Dérogation: art.35 RAC

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mai 2026** au secrétariat municipal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date **inclusivement**.

Perrefitte, le 29 avril 2026

Le Conseil municipal

Après-midi d'animation pour les jeunes de Perrefitte

Le mercredi 6 mai 2026 de 14h à 17h un bus d'animation pour la jeunesse sera présent sur le parking de la halle de gymnastique. Des professionnels de l'association Action jeunesse régionale encadreront cet après-midi.

Un moment de détente, de rencontre, de divertissement, d'écoute et de conseils sera proposé aux 6 à 20 ans. Une collation sera offerte.

En cas de mauvais temps, les animations auront lieu à l'intérieur de la halle.

Soyez nombreux à venir profiter de cette nouvelle offre pour la jeunesse à Perrefitte!

Perrefitte, le 22 avril 2026

Le Conseil municipal

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat sera fermé du mercredi 13 mai 2026 au lundi 25 mai 2026.

Les dossiers en publication peuvent être consultés, sur rendez-vous uniquement, en appelant M^{me} Heyer au 079 458 71 53.

Perrefitte, le 6 mai 2026

Le secrétariat communal



Rebévelier

Assemblée communale

Le Conseil communal vous invite à la prochaine «Assemblée communale ordinaire», qui aura lieu

le mercredi 10 juin 2026 à 20h
à la salle de l'école.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation des comptes 2025.
3. Approuver le nouveau règlement d'organisation
4. Approuver le nouveau tarif des émoluments et indemnités communaux
5. Divers et imprévus

Dépôt public des documents:

Le règlement cité ci-dessus au point 3 et le nouveau tarif des émoluments cité au point 4 sont déposés publiquement au secrétariat communal durant 30 jours avant l'assemblée communale. Ils peuvent être consultés auprès de Michael Amtutz (le maire) ou de la secrétaire.

Rebévelier, le 30 avril 2026

Le Conseil communal



Reconvilier

04.0302.0218 - eBau 2026-1280

Avis de construction

Requérante: CFF Infrastructure, Rue de la Gare de triage 7, 1020 Renens

Emplacement: parcelle N° 1552, Grand-Rue 37, 2732 Reconvilier

Projet: mise en place de containers de chantier permettant la préparation, l'exécution et les finitions du chantier CFF de renouvellement des installations ferroviaires entre Sonceboz-Sombeval et Moutier

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: zone d'activité AIII

Publication: dès le 29 avril 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depots-publics **jusqu'au 29 mai 2026 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 24 avril 2026

Administration des constructions

04.0302.0223 - eBau 2026-2351

Avis de construction

Requérants: Maria et Jean-Pierre Gafner, Avenue de Bellevue 24, 2740 Moutier

Auteur du projet: Vuilleumier Architecture Sàrl, Rue de l'Eglise 19, 2800 Delémont

Emplacement: parcelle N° 71, Vie des Crêts 7, 2732 Reconvilier

Projet: agrandissement de deux fenêtres, ajout de vélux et aménagement de places de stationnement

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: mixte HA2

Publication: dès le 29 avril 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depots-publics **jusqu'au 29 mai 2026 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 24 avril 2026

Administration des constructions

04.0302.0228 - eBau 2026-5884

Avis de construction

Requérant: Jean-Pierre Erard, Rue de Boron 4, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: STG Swiss Technik Group Sàrl, Route de Champ Colin 2C, 1260 Nyon

Emplacement: parcelle N° 1423, Rue de Boron 4, 2732 Reconvilier

Projet: pose d'une pompe à chaleur air-eau à l'extérieur du bâtiment

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Publication: dès le 29 avril 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depots-publics **jusqu'au 29 mai 2026 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 24 avril 2026

Administration des constructions

04.0302.02227 - eBau 2026-5458

Avis de construction

Requérante: Cecilia Lilla, Rue des Prés 15, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Lack Cheminées SA, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle n° 1246, Rue des Prés 15, 2732 Reconvilier

Projet: installation d'un nouveau conduit de fumée pour poêle à pellets

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Publication: dès le 29 avril 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depots-publics **jusqu'au 29 mai 2026 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 24 avril 2026

Administration des constructions

Poste mobile de la Police cantonale bernoise

La Municipalité informe les habitants que le poste mobile de la Police cantonale bernoise sera présent au centre du village **le mercredi 13 mai 2026**.

Les habitants souhaitant rencontrer les agents, poser des questions ou obtenir des conseils en matière de sécurité sont invités à se rendre sur place.

**Validation
de vos avis sur
la plateforme:
lundi 14h**

Les agents assureront également une présence préventive dans le village afin de renforcer la sécurité.

Nous encourageons chacun à profiter de cette opportunité pour échanger directement avec la Police cantonale.

Reconvilier, le 2.4.2026

Au nom de l'administration municipale

Une nouvelle responsable pour les finances de Reconvilier

Le Conseil municipal et l'administration municipale de Reconvilier sont heureux d'annoncer la nomination de M^{me} Mélodie Schatt au poste d'administratrice des finances.

En fonction depuis le 1^{er} mai, M^{me} Schatt vient combler une absence prolongée à ce poste clé. Domiciliée à Péry et au bénéfice d'un diplôme universitaire de l'Université de Haute-Alsace, elle dispose des compétences et de l'énergie nécessaires pour relever les défis financiers de la commune.

Son arrivée marque une étape importante pour la stabilité et le dynamisme de notre administration, que nous nous réjouissons de voir renforcée par son expertise.

Reconvilier, le 1^{er} mai 2026

Secrétariat municipal



Sorvilier

Rapport d'analyses de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 14 avril 2026 ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Aucun *Escherichia coli* ou Entérocoque n'a été décelé.

Qualité bactériologique: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Dureté en graduation française (°f): 17.2 «moyennement dure»

Teneur en nitrate (mg/l): 6.1

Sorvilier, le 6 mai 2026

Le Conseil municipal

Assemblée municipale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

Mardi 9 juin 2026 à 19 h 30, à la salle de la Municipalité (bâtiment communal)

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver le contrat de livraison d'eau entre le syndicat SESTER et la municipalité de Sorvilier, prévoyant une charge annuelle récurrente de CHF 6'486.00 net TTC
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 263'223.50 net TTC pour le raccordement du réseau d'alimentation en eau de la municipalité de Sorvilier au syndicat SESTER
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 287'762.20 net TTC pour le remplacement de la conduite d'eau potable dans la partie du village ancien
4. Présentation et approbation des comptes 2025

5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à la réfection de la place multisports
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au PAE Birse (1^{re} partie)
7. Prendre connaissance du rapport de l'organe de la protection des données
8. Divers et imprévus

Les documents sont déposés publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours, dès le 22 juin 2026, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

Sorvilier, le 6 mai 2026

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Dérogation: art. 24 LAT

Requérant: M. Normand Gerber, Rue de Pierre-Pertuis 94, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Electro-Climat SA, Route des Helvètes 2, 20274 Marin

Projet: installation d'une pompe à chaleur air-air pour le froid de confort, avec élément extérieur en façade est du bâtiment Rue de Pierre-Pertuis 94 sis sur la parcelle N° 2119 en zone agricole.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise: à l'article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mai 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusive et à la même adresse.

Tavannes, le 29 avril 2026

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: ImmoSyla Sàrl, Rue du Bruye 51, 2732 Reconvilier.

Projet: remplacement des volets existants par des stores encastrés, bâtiment Rue des Eaux 3 sis sur la parcelle N° 1453 en zone H3.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mai 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusive et à la même adresse.

Tavannes, le 29 avril 2026

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: M. Michel Devaud, Rue du Petit-Bâle 1, 2710 Tavannes.

Projet: viabilisation du plan de quartier «Peute Rive», aménagement des accès et mise en place des différents réseaux (évacuation des eaux,

alimentation en eau, électricité, téléphone), parcelles N°s 2151 et 821 en ZPO et PQ «Peute Rive».

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mai 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusive et à la même adresse.

Tavannes, le 29 avril 2026

Le chef des travaux publics

Avis de construction

**** Modification de la demande de permis de construire publiée les 2 et 9 avril 2025 ****

«Les oppositions déposées lors de la première publication demeurent valables»

Requérante: Akima Immobilien AG, Rosengasse 39, 3250 Lyss.

Auteur du projet: KWSA SA, Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelles N°s 150 et 151, aux lieux-dits: « Rue du Général Voirol 4, 4a, 4b, 4c, 4d, 4e, 4f et 4g », commune de Tavannes.

Projet: démolition des bâtiments «Rue du Général Voirol 4a à 4g», construction de deux immeubles de 24 appartements pour séniors au total avec locaux communs au rez-de-chaussée, pose de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture, création d'un parking souterrain de 12 places de stationnement, aménagement de cheminements piétonniers ainsi que d'espaces extérieurs communs végétalisés et en pavés filtrants, construction d'un mur de soutènement en limite Nord, création d'une cage d'escaliers et d'un ascenseur dans le bâtiment «Rue du Général Voirol 4», prolongement du mur le long de la route et rabaissement du trottoir au Sud.

Modifications: intégration d'un abri au rez-de-chaussée inférieur, modification de la forme du toit, modification de l'aspect des façades (notamment les ouvertures des fenêtres et des volets) et adaptation de la teinte des pavés de l'allée reliant la route communale au parking souterrain.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre.

Recensement arch.: ensemble bâti A, objet C, bâtiment digne de conservation.

Dérogations: art. 80 LR et 54c OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juin 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 mai 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Mise au concours

Agent(e) d'exploitation en voirie

Dans le cadre du renforcement de son équipe de voirie, la Municipalité de Tavannes met au concours un poste

d'agent(e) d'exploitation en voirie à 100 %

pour une durée déterminée de 6 mois avec possibilité de reconduction.

Vos missions :

Au sein du service des travaux publics, vous serez principalement chargé(e) de :

- Assurer l'entretien courant de la voirie ainsi que des infrastructures communales
- Participer aux différents travaux d'aménagement et d'entretien du domaine public

Votre profil :

- CFC d'agent(e) d'exploitation, d'horticulture(trice) ou formation jugée équivalente
- Permis de conduire B indispensable ; les permis BE et C ou C1 constituent un atout
- Personne dynamique, polyvalente et consciencieuse, capable de travailler de manière autonome comme en équipe
- Sens des responsabilités et respect strict des normes de sécurité
- Disponibilité pour des interventions ponctuelles en dehors des horaires usuels (soirées, week-ends, jours fériés)

Nous offrons :

- Une activité variée au sein d'une équipe engagée et motivée ;
- Des conditions de travail et des prestations sociales conformes aux dispositions du canton de Berne.

Entrée en fonction : dès que possible.

Délai de postulation : 10 mai 2026.

Renseignements : M. Nicolas Châtelain, Responsable des travaux publics, 032 482 60 47.

Les candidatures, accompagnées d'un CV, des certificats, diplômes et références, sont à adresser par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 29 avril 2026

Le Conseil municipal

Abo-sports

En collaboration avec celle de Tramelan, la commune de Tavannes propose à nouveau pour la saison 2026-2027 un abonnement combiné piscine/patinoire pour les citoyens de Tavannes.

L'abonnement est valable depuis la date d'ouverture de la piscine et jusqu'à celle de la fermeture de la patinoire. Les abonnements sont disponibles à la vente **auprès de l'administration municipale (horaires habituels d'ouverture) du 4 au 20 mai 2026.**

Une photo passeport pour chaque abonnement est nécessaire ainsi qu'une carte étudiant pour le tarif étudiant.

Prix de vente de :

- CHF 20.- pour les enfants de 6 à 14 ans révolus
- CHF 50.- pour les étudiants dès 15 ans révolus et AVS
- CHF 95.- pour les adultes.

Tavannes, le 24 avril 2026

Le secrétariat municipal

Vie Locale

Opération coup de balai 2026

Le traditionnel « Coup de balai » sera organisé le **samedi 9 mai, de 9h à 11h30.**

Cette matinée est ouverte à toutes les personnes qui souhaitent contribuer à la propreté de notre village, en aidant à ramasser les déchets abandonnés dans différents espaces publics. Vous pouvez venir seul, entre amis ou en famille !

Le rendez-vous est fixé à 9h dans la cour arrière de l'Hôtel de Ville, où tout le matériel nécessaire sera mis à disposition par la commune.

L'action se déroulera par tous les temps et se terminera à 11 h 30, suivie d'un apéritif convivial offert.

Tavannes, le 23 avril 2026

Commission Vie Locale



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Robert Christen, Champs Thiébauts 12, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Antony Quiquerez, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1108, Champs Thiébauts 12, 2735 Bévillard

Description du projet : remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC air-eau

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'habitation 2

Dérogations : article 10 alinéa 2, Règlement d'évacuation des eaux usées

Dépôt public : du 29 avril au 29 mai 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 20 avril 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Solar Conseil Sàrl, Champ du Ritat 5, 2605 SoncebozSombeval.

Auteur du projet : KWSA SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement : parcelle N° 227, au lieu-dit : « Route de Montoz 3 », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet : rénovation et réaménagement du bâtiment pour l'aménagement de 6 appartements, démolition de l'annexe existante en façade Est et reconstruction de l'annexe sur un niveau avec terrasse (étage 1) et deux balcons (étage 2), rénovation d'une lucarne en façade Sud et remplacement de la lucarne en façade Nord, rénovation de la couverture avec pose de panneaux solaires, restauration des revêtements extérieurs, aménagement de 10 places de stationnement et remplacement du chauffage à mazout par une PAC intérieure.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZPO C « Clos sur l'Oiseau ». Zone de protection : PPS-C.

Recensement arch. : monument historique digne de conservation.

Dérogations : art. 48 LAE et 41c OEaux, 47 al. 1, 64 al. 1, 67 al. 2 et 85 OC, 80 et 85 LR et 212 al. 3 let. g RCC.

Remarque : procédure selon art. 93 al. 1 let. a LC (autorisation d'un projet individuel avant l'édition d'un plan de quartier).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mai 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 avril 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : SAGO Immobilier Sàrl, Goqi Sadri, Mettlenweg 72, 2504 bienne

Auteur du projet : AHD ARCHITECTURE AHMED, Rue Emile Boéchat 42, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 289, Route Principale 25, 2735 Bévillard

Description du projet : rénovation intérieure des appartements existants ainsi que la création de nouveaux appartements au sein d'un immeuble existant

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Zone Centre B

Dérogations : Articles 212, alinéa 3 et 414, alinéa 2, Règlement Communal de Construction

Dépôt public : du 6 mai au 5 juin 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 4 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

Valbeers 9 mai

Centre de Pontenet fermé à la circulation

La manifestation Valbeers aura lieu le samedi 9 mai dans le village de Pontenet avec, entre autres, le marché artisanal et du terroir de 9h à 17h. Des navettes de bus gratuites seront organisées entre Bévillard, Malleray et Pontenet. Les horaires et

haltes figurent sur le site internet de la commune (sous Actualités).

En raison du marché, le centre du village sera fermé à la circulation de 6h30 à 17h30. Les riverains ont été informés par courrier. La commune les remercie, tout comme les usagers de la route, pour leur compréhension et leur collaboration.

Bévilard, le 4 mai 2026

Commune mixte de Valbirse

Commune bourgeoise de Malleray

Fermeture provisoire de la route de la Charrière de Montoz à Malleray

Le tronçon sera fermé à toute circulation du

11.5.2026 - 13.5.2026, de 7h à 17h
et du

18.5.2026 - 22.5.2026, de 7h à 17h

Le conseil de bourgeoisie est conscient des désagrègements occasionnés et vous remercie par avance pour votre compréhension.

Malleray, le 4 mai 2026

Commune bourgeoise de Malleray

Divers

Service d'aide et de soins à domicile (ASAD) de la Vallée de Tavannes et du Petit-Val

Assemblée générale

Mercredi 10 juin 2026, à 19h

Au siège de l'Association, route de Sorvilier 21,
2735 Bévilard

Ordre du jour:

1. Nomination d'un-e scrutateur-trice
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 juin 2025
3. Information – changement de direction
4. Rapport du président
5. Rapport de la directrice
6. Comptes 2025
7. Budget 2027
8. Ratification de la nomination de la fiduciaire
9. Divers

Bévilard, le 6 mai 2026

Le comité de l'ASAD

Paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier

Assemblée de paroisse

Invitation à l'assemblée de la paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier

Jeudi 18 juin 2026, à 19h
à la salle de paroisse de Reconvilier

Ordre du jour:

1. Lecture du PV de l'assemblée du 12 mars 2026
2. Comptes 2025
3. Informations sur le syndicat
4. Informations sur les travaux
5. Informations sur la vie de la paroisse
6. Divers

Le conseil de paroisse

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués du syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet aura lieu

Jeudi 11 juin 2026, à 20h
à la salle communale de Grandval

Ordre du jour:

1. PV de l'AD du 5 novembre 2025
2. Comptes 2025
3. Présentation de deux projets de hangars et vote
4. Rapport du président
5. Divers

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois,

Rue de la Préfecture 2C à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée des délégués.

Crémines, le 6 mai 2026

Syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à la journée continue de Saicourt et Petit-Val

Assemblée des délégués

Mardi 9 juin 2026, à 19h30
à l'école de Saicourt

Ordre du jour:

1. Accueil
2. Approbation du procès-verbal 2.10.2025
3. Approuver les comptes 2025
4. Rapport 2025 de l'Autorité de surveillance en matière de la protection des données
5. Approuver le maintien de la classe 1-2H pour août 2026
6. Information de l'école
7. Divers

Les comptes 2025 mentionnés au point 3 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée de délégué-es au secrétariat du syndicat scolaire où ils peuvent être consultés durant la permanence du secrétariat. Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2C à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée des délégué-es.

Le Fuet, le 28 avril 2026

Commission scolaire

**Retrouvez la feuille officielle d'avis
du district de Moutier
en version électronique sur
www.lasemaine.ch**

Calendrier des parutions 2026

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	16	29.04.2026	mercredi	36	31	02.09.2026	mercredi
1		31.12.2026	SUPPRIME	19	17	06.05.2026	mercredi	37	32	09.09.2026	mercredi
2		07.01.2026	SUPPRIME	20	18	13.05.2026	mercredi	38	33	16.09.2026	mercredi
3	1	14.01.2026	mercredi	21	19	20.05.2026	mercredi	39	34	23.09.2026	mercredi
4	2	21.01.2026	mercredi	22	20	28.05.2026	JEUDI	40	35	30.09.2026	mercredi
5	3	28.01.2026	mercredi	23	21	03.06.2026	mercredi	41	36	07.10.2026	mercredi
6	4	04.02.2026	mercredi	24	22	10.06.2026	mercredi	42	37	14.10.2026	mercredi
7	5	11.02.2026	mercredi	25	23	17.06.2026	mercredi	43	38	21.10.2026	mercredi
8	6	18.02.2026	mercredi	26	24	24.06.2026	mercredi	44	39	28.10.2026	mercredi
9	7	25.02.2026	mercredi	27	25	01.07.2026	mercredi	45	40	04.11.2026	mercredi
10	8	04.03.2026	mercredi	28	26	08.07.2026	mercredi	46	41	11.11.2026	mercredi
11	9	11.03.2026	mercredi	29	27	15.07.2026	mercredi	47	42	18.11.2026	mercredi
12	10	18.03.2026	mercredi	30		22.07.2026	SUPPRIME	48	43	25.11.2026	mercredi
13	11	25.03.2026	mercredi	31		29.07.2026	SUPPRIME	49	44	02.12.2026	mercredi
14	12	01.04.2026	mercredi	32		05.08.2026	SUPPRIME	50	45	09.12.2026	mercredi
15	13	09.04.2026	JEUDI	33	28	12.08.2026	mercredi	51	46	16.12.2026	mercredi
16	14	15.04.2026	mercredi	34	29	19.08.2026	mercredi	52	47	23.12.2026	mercredi
17	15	22.04.2026	mercredi	35	30	26.08.2026	mercredi			30.12.2026	SUPPRIME

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7 h à 19 h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16 h à 17 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9 h à 11 h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h 30
Site internet: www.sorvilier.ch

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

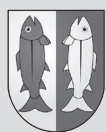
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.